

DÉCLARATION C40 SUR LA NATURE¹ URBAINE

Rendre nos villes plus vertes et plus résilientes

La nature fait vivre les villes. Cultiver et prendre soin de la nature en milieu urbain permet de créer des moyens de subsistance sains et durables, qu'il s'agisse d'améliorer notre santé physique et mentale ou encore de favoriser l'emploi et les bénéfices économiques. Il est essentiel de veiller à ce que les communautés aient accès aux espaces verts, bleus et à la nature, en particulier celles qui sont vulnérables ou marginalisées, afin de garantir les innombrables avantages que la nature procure à ceux qui en ont le plus besoin. La nature dans les zones urbaines sert également d'habitat à des écosystèmes plus vastes. Elle crée des couloirs de biodiversité pour d'autres formes de vie et offre aux communautés urbaines des espaces d'interaction et de divertissement.

Nous sommes au cœur d'une crise du climat, exacerbée par les crises sanitaire, hydrique, alimentaire et économique, et qui nécessite des actions audacieuses et urgentes. La nature en ville joue le rôle de tampon naturel et de régulateur des impacts climatiques. Elle protège les habitants et les infrastructures des villes contre les chaleurs extrêmes, les inondations, les sécheresses, les risques liés à la montée du niveau de la mer ou les tempêtes. La conception et le déploiement de solutions naturelles qui créent un équilibre avec les conditions climatiques changeantes et futures seront indispensables à la résilience de nos villes et à l'avenir de notre planète. Ces solutions protègent, restaurent et entretiennent les écosystèmes d'une manière qui profite également aux humains.

Comme mentionné dans le programme des maires du C40 pour une relance verte et juste, **nous devons bâtir avec la nature** alors que nous nous remettons de la COVID-19², et nous **assurer que ces espaces naturels sont accessibles à tous**. Au moment où plusieurs espaces naturels sont remplacés par des zones urbanisées, les maires et les autorités municipales sont de plus en plus conscients que les solutions inspirées et soutenues par la nature, et qui imitent les processus naturels, peuvent fournir des services écosystémiques et des avantages multiples aux populations.

En signant la Déclaration C40 sur la Nature Urbaine, les maires du C40 s'engagent à établir des objectifs ambitieux en faveur de la nature afin d'atteindre la résilience climatique et de créer un programme permettant aux populations et à la nature de se soutenir mutuellement. Les engagements de la déclaration fournissent un ensemble de voies quantifiables pour atteindre ces objectifs et s'appuient sur les motivations et les aspirations³ établies pour préserver et favoriser la nature et la biodiversité. L'intégration de la nature dans les villes par l'amélioration et l'expansion des espaces⁴ verts et bleus peut se concrétiser sous différentes formes : couvert végétal, aménagement de rues vertes, jardins et toits verts, parcs urbains, forêts, fermes urbaines, zones humides, estuaires, littoral naturalisé, collines, étangs, lacs, ruisseaux et rivières. Lorsqu'ils sont conçus et mis en œuvre de manière inclusive, ces espaces offrent non seulement

¹ Le terme « Nature » a été utilisé dans le texte de la Déclaration pour l'accessibilité des documents, car le terme « solutions fondées sur la nature » n'est pas universellement défini. Il fait référence aux infrastructures vertes et bleues, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle.

² Les maladies infectieuses émergentes comme la COVID-19, en particulier, sont liées à la déforestation et à la perte d'habitat qui poussent la faune sauvage à se rapprocher des habitations humaines (<https://www.weforum.org/agenda/2020/04/forest-loss-diseases-covid19-coronavirus-deforestation-health>).

³ À titre d'exemple, citons l'engagement des dirigeants des Nations unies en faveur de la nature, CitiesWithNature (ICLEI), Cities4Forests (WRI), New Deal for Nature and People (WWF) et Nature4Climate (UICN).

⁴ La Déclaration sur la nature définit les « espaces verts » comme l'ensemble des terrains urbains couverts par une végétation de quelque nature que ce soit. Cette définition couvre la végétation des terrains privés et publics, indépendamment de leur taille et de leur fonction, et s'applique généralement à toutes les zones naturelles et semi-naturelles ouvertes dans les zones bâties ; elle peut également inclure des plans d'eau tels que des étangs, des lacs ou des cours d'eau (c'est-à-dire des « espaces bleus »).

des avantages significatifs et mesurables aux communautés, mais sont également essentiels pour préparer nos villes aux changements du climat.

OBJECTIFS

La Déclaration C40 sur la Nature Urbaine vise à renforcer et soutenir l'intégration de la nature en milieu urbain à travers la définition d'objectifs écologiques, la prompte exécution d'actions centrées sur des solutions favorisant une résilience climatique équitable, la mise en place d'une économie inclusive et le bien-être des communautés — dans un cadre où l'homme et la nature se soutiennent mutuellement.

L'importance de la nature et de ses services écosystémiques⁵ pour faire face aux crises alimentaires, climatiques et sanitaires interdépendantes, et pour assurer l'atténuation et la résilience au dérèglement du climat, tout en soutenant les villes dans la prévention et la récupération des catastrophes, n'a jamais été aussi claire. **Cette déclaration fixe des objectifs inclusifs et équitables qui permettront de développer des villes vivantes, adaptées à tout type de climat et préparées pour toutes les crises.**

- **Des villes vivantes :** Cultiver et prendre soin de la nature urbaine afin de créer des opportunités socio-économiques et de garantir l'amélioration de la santé des communautés grâce à un accès équitable aux nombreux avantages offerts par la nature et à la sécurité des ressources.
- **Des villes adaptées à tout type de climat :** Maximiser et protéger la nature pour rendre les villes plus résilientes, en contribuant à atténuer les risques climatiques, en les protégeant des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques.
- **Des villes préparées pour toutes les crises :** Transférer les enseignements tirés de la gestion des chocs et des stress subis par les villes pour repenser nos réponses climatiques en construisant avec la nature et en imitant sa conception régénératrice lorsque nous nous remettons de la Covid-19.

ENGAGEMENT ET OBJECTIFS

Soucieuses de protéger nos communautés contre les risques climatiques et de contribuer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris tout en améliorant la santé et le bien-être général, nos villes s'engagent à accroître et à renforcer la présence de la nature dans nos environnements urbains, afin de réduire la vulnérabilité et les risques climatiques, de soutenir les services d'écosystème au sens large, équitablement répartis et accessibles au public, d'ici 2030. Grâce à l'intensification de la recherche mondiale et à la reconnaissance des avantages considérables des mesures d'adaptation qui imitent et complètent la nature, nos engagements pour relever ces défis sont intégrés dans les plans d'action pour le climat (PAC). Nous respecterons cet engagement conformément à une des voies suivantes, voire aux deux ⁶:

⁵ Les avantages que les gens tirent des écosystèmes. Il s'agit notamment de services d'approvisionnement en denrées alimentaires et en eau, de services de régulation des inondations, de la sécheresse, de la dégradation des sols et des maladies, de services de soutien tels que la formation des sols et le cycle des nutriments, et de services culturels tels que les avantages récréatifs, spirituels, religieux et autres avantages non matériels. (Hassan R, Scholes R, Ash N (eds) (2005) Millenium Ecosystem Assessment : Ecosystems and Human Wellbeing, Volume 1, Current State and Trends. Island Press, Washington)

⁶ Pour atteindre ces objectifs, les signataires devraient renforcer la qualité environnementale de leurs interventions en ne se concentrant pas uniquement sur la couverture totale ou la distribution spatiale, mais sur la manière dont ils peuvent intégrer la diversité biologique pour réduire les risques climatiques.

**OBJECTIF 1
COUVERTURE TOTALE DE QUALITÉ**
Risque lié à la chaleur et à l'eau


30 À 40 % de la surface totale de la ville bâtie est constituée :

a) **d'espaces verts** (forêts urbaines, rues bordées d'arbres, parcs, végétation intégrée aux bâtiments)

et/ou

b) **d'espaces perméables** (p. ex. chaussées, tranchées d'infiltration, rigoles, bassins de rétention, agriculture urbaine régénérative)

qui favorise la protection et la restauration **d'écosystèmes biodiversifiés et résistants aux changements climatiques**

**OBJECTIF 2
RÉPARTITION SPATIALE ÉQUITABLE**
Accessibilité et connectivité


70 % de la population de la ville a accès à un espace vert ou bleu adapté en **15 minutes**⁷. Un point d'honneur est mis sur l'accès équitable à ces ressources ; ce qui mettra les plus vulnérables dans une meilleure configuration pour interagir avec la nature.

Jalons vers cet objectif décennal :

D'ici deux ans, nous nous engageons à :

- Rendre publics nos objectifs en matière de nature, développer des programmes de soutien et de renforcement des compétences pour les emplois⁸ verts , et élaborer un processus pour impliquer les communautés vulnérables et marginalisées dans la conception et la mise en œuvre et le suivi de nos objectifs en matière de nature.
- ⁹Cartographier nos risques climatiques et notre vulnérabilité actuels et prévus, et fixer des objectifs ambitieux pour restaurer, conserver et accroître l'accès équitable à la nature, conformément aux plans d'action climatiques de nos villes, afin de renforcer la résilience de nos communautés et de faire en sorte que nos villes soient prêtes pour faire face au dérèglements climatiques d'ici 2030.
- Réaliser une analyse des lacunes et une cartographie des endroits où de nouveaux espaces verts sont indispensables, et des possibilités d'amélioration des espaces verts existants pour répondre aux besoins locaux.
- Accélérer considérablement l'action pour lever les obstacles de gouvernance à la mise en œuvre, et mobiliser l'accès aux investissements et aux ressources qui soutiennent les objectifs de la Déclaration ; cela inclut le partage des approches et des apprentissages dans la reconnaissance des mécanismes de financement et de gouvernance pour la mise en œuvre de solutions de nature urbaine.
- ¹⁰Rendre publiquement compte chaque année de nos progrès vers a) la réduction des risques et des injustices climatiques pour chacun des objectifs de notre ville et, b) la réalisation des engagements de cette déclaration.

⁷ Basé sur la catégorisation des espaces publics ouverts de ONU-Habitat, détaillée dans la note technique.

⁸ Selon le Fonds mondial pour la nature WWF (2020), quelque 1,2 milliard d'emplois dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture et le tourisme dépendent de la gestion efficace et de la durabilité d'écosystèmes sains. Les solutions fondées sur la nature offrent la possibilité de créer immédiatement des emplois « sans dommage », tout en soutenant une transition vers une économie plus verte et riche en emplois.

⁹Un mécanisme sera proposé pour les villes qui ont déjà achevé leur plan d'action climatique afin d'inclure une annexe sur la nature dans les deux ans.

¹⁰Les rapports, qui devraient inclure des évaluations de l'équité, comprennent une cartographie de l'impact de la réduction des risques et des inégalités climatiques.

D'ici cinq ans, nous nous engageons à :

- ¹¹Mettre en œuvre des espaces verts publics et des espace de rue verts, nouveaux ou améliorés, dans les zones ayant le plus d'impact pour les plus vulnérables, en vue d'atteindre au moins 50 % de l'objectif 2030.
- ¹²Réaliser un inventaire de base de la végétation naturelle et entreprendre une comptabilité du capital naturel pour sensibiliser à la valeur associée de la nature urbaine, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction des risques liés aux aléas climatiques.
- ¹³Développer de nouveaux cadres, pratiques et programmes de gouvernance inclusifs pour mandater ou inciter à la fois le secteur privé (résidents, entreprises et institutions) et relier les secteurs transversaux au sein des services publics ; pour augmenter et améliorer les solutions naturelles dans notre forme urbaine, nos bâtiments et la conception des infrastructures qui fournissent des services humains, écosystémiques et climatiques directs en vue d'atteindre l'objectif 2030.
- Mettre à jour les actions d'adaptation de notre plan d'action climatique pour refléter nos objectifs ambitieux en matière de nature.

¹¹ Les zones d'impact comprennent les impacts environnementaux, socio-économiques, culturels et sur le mode de vie.

¹² L'inventaire sera suivi et mis à jour périodiquement ; il sera superposé aux cartes de risque/vulnérabilité climatique.

¹³ Les exemples incluent les codes de construction, les politiques d'utilisation des terres, les directives réglementaires, les ordonnances sur les avantages communautaires et les programmes de soutien, etc.